COFINANCEMENT **PUBLIC**

Évolution du nombre d'entreprises et du nombre de demandes de cofinancement



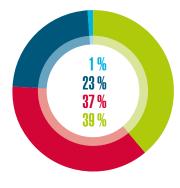
- Entreprises concernées
- Demandes de cofinancement (entreprises seules ou rassemblées en groupe)



COFINANCEMENT **PUBLIC**



- 1 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 249 salariés
- 250 salariés et plus



Aide moyenne par salarié selon la taille des entreprises

- 1 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 249 salariés
- 250 salariés et plus

241 €

Source

Le périmètre d'analyse de la présente publication est fixé par les données brutes extraites des demandes de cofinancement éligibles en matière de formation professionnelle continue pour l'exercice 2015 à la date d'extraction des données : 09 décembre 2017.

Les données sur la structure économique nationale ont été fournies par le Statec et l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

OINFPC, 2018 La reproduction

Éditeur

INFPC Établissement public 12-14 avenue Émile Reuter L-2420 LUXEMBOURG

Téléchargement www.lifelong-learning.lu/fpc



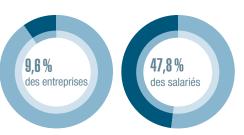
Formation professionnelle continue Avril 2018

CONSTRUCTION

Section F de la NACE Rév. 2 Année de référence : 2015



financière de l'État à la formation



du secteur concerné(e)s par l'aide financière de l'État à la formation





ACCÈS À LA FORMATION

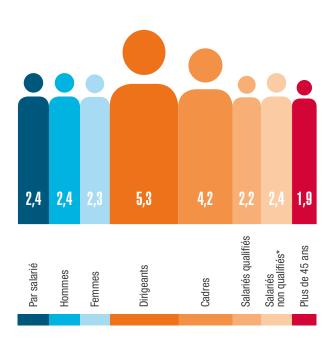
Nombre moyen de participations à des formations



Selon le sexe

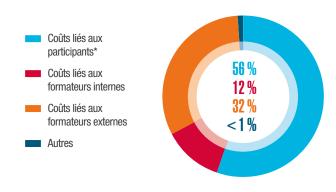
Selon le statut professionnel

Par salarié âgé de plus de 45 ans



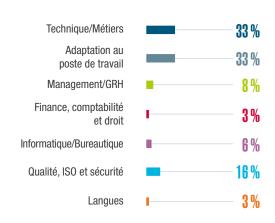
EFFORT DE FORMATION

Structure de l'investissement direct en formation



*52 %: Salaires des participants / 4 %: Coûts annexes.

Répartition du montant de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation**



^{**} La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

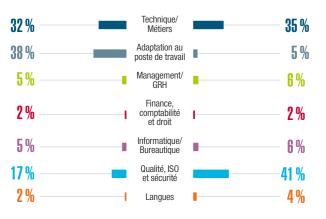
EFFORT DE FORMATION



8,4 h

de formation,
en moyenne,
par participant

Répartition du nombre d'heures de formation selon le domaine de formation** Répartition du nombre de participants selon le domaine de formation**



^{*} sans diplôme reconnu et ancienneté < 10 ans au début du plan de formation.